

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 22 janvier 2020, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-19/B-00359 et D08-01-19/B-00360  
**Propriétaire(s) :** Caruso Quality Homes Ltd.  
**Emplacement :** 37, (39), chemin Starwood  
**Quartier :** 8 - Collège  
**Description officielle :** lots 1918 à 1921, plan enr. 375  
**Zonage :** R1FF  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle comprendra la maison isolée existante, et il est proposé de construire une maison isolée de deux étages sur l'autre parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00359	13,70 m	29,0 m	396,9 m <sup>2</sup>	1 et 3	39, ch. Starwood (maison proposée)
B-00360	16,74 m	29,0 m	485 m <sup>2</sup>	2 et 4	37, ch. Starwood (maison existante)

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les parcelles proposées ne seront conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-19/A-00312 et D08-02-19/A-00313) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.